

COMMUNE DE SAINT-CARNE



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 02 NOVEMBRE 2022

Le mercredi 2 Novembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 27/10/2022

Membres en exercice : 12 Présents : Pouvoirs :

Présents : M. Ronan TRELLU, M. Allain HOUEL, Mme Liliane SIMON, Mme Nathalie GUÉRIN, Mme Anne-Sophie LEROUX, M. Jérôme RICARD, Mme Carmen VOLANTIN, Xavier LE CUDENNEC, Mme Nathalie ERMEL

Absents excusés : M. Fabien ROUFFIGNAC (pouvoir à Nathalie GUERIN), M. Jean-Marc ROUXEL (pouvoir à Allain HOUEL)

Absent : Mme Virginie FAUCARD,

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GUÉRIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Octobre 2022.

ORDRE DU JOUR :

➤ **FINANCES**

- Longueur voirie : prise en compte de la liaison douce limite Trélivet
- Décision Modificative de Budget (du 23 vers 21 pour paiement structure jeux école)
- Retour commission finances du 20/10/2022

➤ **TRAVAUX/ ACQUISITION**

- Travaux des entreprises et des agents
- Site internet mairie : examen devis

➤ **URBANISME**

- Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh du bourg

➤ **RH**

- Lancement recrutement d'un agent ATSEM (assistance du CDG22)
- Mandat au CDG 22 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire

➤ **ECOLE/PERISCOLAIRE**

- Retour Conseil d'Ecole du 18/10/2022

➤ **VIVRE ENSEMBLE**

- Bilan repas des aînés
- Cérémonie du 11 Novembre
- Concours des Maisons Fleuries
- CLSPD

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ FINANCES

1) Longueur voirie : prise en compte de la liaison douce limite Trélivet

M. le Maire rappelle la longueur de la voirie communale : 28 502 mètres linéaires (cf. délibération du 04/11/2021).

M. le Maire propose d'intégrer à la voirie communale :

- Liaison douce Trélivet/l'Ecotay : 136 mètres linéaire

➤ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'intégrer les 136 mètres à la voirie communale, ce qui la porte à 28 638 mètres linéaires au total.**

2) Décision Modificative de Budget n°1 (du 23 vers 21 pour paiement structure jeux école)

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget (30 000€) au chapitre 21 pour payer la facture des structures de jeux à l'école.

Afin de pouvoir mandater cette facture, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) – dépenses Investissement	+ 30 000.00 €
Compte 2313 (Installations, agencements et aménagements divers) - dépenses investissement	- 30 000.00 €

➤ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°1 ci-dessus exposée.**

3) Retour commission finances du 20/10/2022

La situation financière de la commune est saine.

On note au 18/10/2022 :

- Un excédent de fonctionnement de 183 122.33€
- Un excédent d'investissement de 101 184.29€

Avec les recettes à venir, le résultat de clôture de l'exercice 2022 devrait être similaire à celui de 2021, soit environ 345 000.00€

L'annuité de la dette est ainsi estimée (avec le prêt du restaurant scolaire) :

2022= 72 070.16€
2023= 69 508.48€
2024= 54 549.64€ (le prêt Voirie se termine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de ces informations.**

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

ALLAIN

2) Site internet mairie : examen devis **Point ajourné**

Début de réflexion sur un site internet pour la commune.

2 propositions :

- **Sarl PANDAO du Hinglé : 3 490.00€ HT la création du site web et 270€HT/an la maintenance (1€ la première année)**

Références : sites internet des communes de Taden, Brusvily, Plerguer, Saint-Samson-Sur-Rance, Plélan-le-Petit, Bobital, Mégrit.

Une secrétaire de Brusvily a proposé à Anne-Hélène et Fabien de venir voir le fonctionnement du site qu'elle trouve très simple d'utilisation.

- **Ladgency by Sloop (une agence à St-Carné) : à partir de 1 500€ de frais d'installation et 99€/mois.**

Devis à affiner.

Une démonstration en mairie doit être faite.

Attente de références de mairies de la même strate de population utilisatrice.

Sylvie ARNIAUD, du CDG 22, qui a été embauché pour 3 mois à la mairie pour travailler sur certains dossiers, travaillera sur la création du site et sa mise en route.

Etant donné son profil (a travaillé 8 ans dans un service de communication dans une ville de 15 000 habitants), son avis sera sollicité dans le choix du site (il faut que le site soit facile d'utilisation).

1) **PLUiH – Modification n°3 - Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh du bourg**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la part de Dinan Agglomération sur la modification n°3 du PLUiH et l'impossibilité pour les communes de demander l'ouverture à l'urbanisation de leurs zone 2AU :



Dinan, le 21 octobre 2022

**Direction Aménagement durable
du territoire**

Service Urbanisme-Foncier
Suivi par : Alexis Le Naour
Chargé de projets Urbanisme-Foncier
a.lenaour@dinan-agglomeration.fr
02.96.87.21.41

Mesdames, Messieurs les Maires

Objet : PLUiH – Modification n° 3 – Années 2023/2024 -Sollicitation des Communes.

Mesdames, Messieurs les Maires, Cher-e-s Collègues,

Dans le cadre de la gestion du PLUiH, il est proposé qu'à l'horizon du printemps 2023, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération lance la procédure de modification n°3 du PLUiH, qui pourrait être approuvée à l'été 2024.

Lors de la Conférence des Maires du 10 octobre 2022, il a été présenté le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), créé par la Loi Climat & Résilience du 21 août 2021, imposant la définition d'une trajectoire vers l'absence d'artificialisation des sols à l'horizon de 2050. Ainsi, 1ha consommé depuis l'application de cette loi est 1ha consommé d'une ressource foncière finie. La question de la répartition foncière permettant d'atteindre l'objectif du ZAN sera travaillée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) puis de la révision générale du PLUiH.

Ainsi, la modification n°3 sera la dernière procédure de modification avant le lancement des travaux liés à la révision générale (une modification sous format simplifiée avant 2026 n'est pas exclue).

Par conséquent, les objets de la modification n°3 du PLUiH ne pourront remettre en cause l'économie générale du document initial ou compromettre le projet d'élaboration du futur SCoT sur la question de la répartition foncière. Aussi, les demandes d'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU et les demandes de création de STECAL, entraînant une consommation foncière, ne pourront pas être prises en compte pour la modification n°3, à l'exception de projet avec une compensation foncière justifiée.

C'est dans ce cadre que je vous sollicite afin que vous puissiez me faire part de vos demandes de modifications du PLUiH, en rappelant les demandes envoyées au cours de l'année ou des demandes de particuliers que vous soutenez (exemple : changement de destination). Vos demandes devront être transmises avant le 1^{er} mars 2023 au service Urbanisme-Foncier, par courrier ou par courriel à l'adresse suivante : plui@dinan-agglomeration.fr.

Le service Urbanisme-Foncier reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans la réponse à cette sollicitation et dans la mise en œuvre de vos projets.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, Cher-e-s Collègues, mes salutations distinguées.

Le Président,
Arnaud LECUYER

Pour le Président,
Le Vice-Président à
l'Urbanisme-Stratégie Foncière,
Alain JAN



Lexique :
2AU : Zones à urbaniser à long terme
STECAL : Secteur de Taille et de Capacités
d'Accueil limités

- **M. le Maire propose au Conseil Municipale de réaffirmer sa volonté de demander l'ouverture à l'urbanisation de sa zone 2AU située en centre bourg et propose ce projet de courrier :**

M. le Maire de Saint-Carné
à

M. Alain JAN
Vice-Président à l'Urbanisme-Stratégie
Foncière
Dinan Agglomération
8 Bd Simone Veil
22 100 DINAN
SAINT-CARNÉ, le 25/10/2022

Objet : Ouverture à l'urbanisation des zones 2AU et objectif ZAN

Monsieur le Vice-Président,

Je reviens vers vous à la suite de la réception de votre courrier en date du 21 octobre 2022 relatif à la modification n°3 du ~~PLUih~~.

Vous expliquez que les demandes d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU ne pourront pas être prises en compte pour cette modification n°3 et ce dans un souci d'application de l'objectif « ZAN » à travers l'élaboration du SCoT puis de la révision générale du ~~PLUih~~.

Le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a seulement été présenté lors d'une Conférence des Maires le 10 octobre 2022.

L'impossibilité d'ouvrir à l'urbanisation des zones 2AU n'a nullement été étudiée et débattue en Conseil Communautaire.

Si les objectifs du ZAN peuvent être compris, la façon d'y parvenir ne l'est pas du tout : il y a là une marche forcée de l'application du ZAN qui a été dénoncée par l'Association des Maires de France.

Des décrets du 29 avril 2022 dénoncés par l'AMF viennent fragiliser les outils de planification tels que notre ~~PLUih~~ qui sont des leviers indispensables pour mettre en œuvre les stratégies d'aménagement et de développement local. Notre ~~PLUih~~ est donc déjà obsolète ... ? Laissons-le vivre !

Il y a là une application brutale de l'objectif ZAN qui va fragiliser les bourgs ruraux pourtant très attractifs.

Rappelons que la croissance démographique en France n'est pas terminée : il y a actuellement 67 millions de français et en 2050, la population comptera 70 millions d'habitants. Il y a donc un besoin de création de 12 à 15 millions de logements d'ici 2050.

Des logements pourraient être créés en centre bourg à Saint-Carné, en ouvrant à l'urbanisation la zone 2AU du bourg, comme le ~~PLUih~~ l'autorise...et comme abordé lors d'une réunion en notre mairie en présence d'Alexis LE NAOUR de Dinan Agglomération et de M. FILLOCHE de l'ADAC 22. La décision de lancer une étude urbaine avait même été approuvée.

La consommation foncière ne doit pas être seulement captée par les métropoles et les grandes villes.

Aussi,

- je demande que cette question de l'urbanisation des zones 2 AU soit étudiée en Conseil Communautaire car elle a été seulement présentée en Conférence des Maires sans vote
- je Conseil Municipal de Saint-Carné réaffirme sa volonté de demander l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh situé en cœur de bourg, la commune n'ayant plus aucune zone 1AUh bien avant la date du 21/08/2021, et ce, comme le ~~PLUih~~ l'autorise actuellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie au Préfet des Côtes d'Armor
Copie au Sous-Préfet de Dinan
Copie au Président de Dinan Agglomération
Copie aux maires du territoire de Dinan Agglomération

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh située en centre bourg dans le périmètre de centralité comme le PLUih l'autorise**

- **APPROUVE le courrier présenté qui sera envoyé au Vice-Président en charge de l'Urbanisme à Dinan Agglomération et en copie à M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Président de Dinan Agglomération et les maires du territoire de Dinan Agglomération.**

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

1) **Lancement recrutement d'un agent ATSEM (assistance du CDG22)**

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, explique que Mme Martine PIRES, agent d'école auprès des maternelles, part en retraite le 1^{er} février 2023.

Le CDG 22 a été sollicité pour un accompagnement au recrutement.

Calendrier prévisionnel du recrutement :

- **Mise en ligne de l'offre : aux alentours du 14/11/2022**
- **Date limite des candidatures : alentours du 14/12/2022**
- **Pré sélection des candidatures : milieu / fin de semaine du 16/12/2022**
- **Entretiens : 04/01/2023**

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de ces informations.**

2) **Mandat au CDG 22 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire**

Le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Saint-Carné soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la commune de Saint-Carné d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la Commande publique,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
VU l'exposé du Maire/Président,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance garantissant la collectivité/l'établissement contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publiques, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

ET PREND ACTE

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

➤ ECOLE-PERISCOLAIRE

1) Retour Conseil d'Ecole du 18/10/2022

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, expose le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/10/2022 :

Réunion du conseil d'école

du premier trimestre

Mardi 18 octobre 2022

En présentiel, école

Membres présent.e.s :

- **Ecole** : Mme Borderieux ; Mme Hardy ; Mme Thébault ; M. Mendant ; Mme Lesné ; Mme Saiget ; Mme Tabary ; Mme Tranchevent ;
- **Mairie** : M. Trelu (maire), Mme Guérin (adjointe aux affaires scolaires), Mme Leroux (membre de la commission école)
- **Représentant.e.s de parents** : Mme Beaumanoir ; Mme Bencardino ; M. Crombez ; Mme Le Hebel ; Mme Leroux ; M. Vautier ; Mme Ribault ; M. Richard

Membres invité.e.s : /

Membres excusé.e.s : Mme Lecoeur (IEN) ; M. Esquian ; Mme Aboaf ; Mme Filoux-Cousin (AESH) ; Mme Demard ; Mme Pirès (ATSEM) ; Mme Heydon (référente périscolaire) ; Mme Volantin (membre de la commission école) ; Mme Jeannet (représentante parents), M. Champalaune (DSDEN)

Ouverture de la séance à 18 heures par un tour de table.

I/ Représentants de parents d'élèves

A/ Bilan des élections

La commission de votes (Mme Leroux, représentante des parents d'élèves et Mme Tranchevent, représentante de l'école) s'est réunie le 7 octobre 2022 pour dépouiller les bulletins des 114 votants (sur 170 inscrits). La participation est supérieure à celle de l'an passé (67% contre 52% en 2021-2022). 21 bulletins ont été déclarés blancs ou nuls. Le vote par correspondance facilite la participation des familles, il sera reconduit l'an prochain.

Ont été élus : BEAUMANOIR Rose-Marie - BENCARDINO Jacqueline - CROMBEZ Kevin - JEANNET Laura - LE HEBEL Eliane - LEROUX Elodie – VAUTIER Bertrand - RIBAUTL Stephanie – RICHARD Jérémie

B/ Présentation du conseil d'école

Un rappel concis du rôle du conseil d'école est opéré.

II/ Effectifs 2021-2022 et organisation pédagogique

> Effectifs 2022-2023

TPS/PS/MS - 2/17/5	24
MS/GS - 9/14	23
CP/CM2 - 15/5	20
CE1/CE2 - 13/13	26
CM1/CM2 - 14/8	22
Total	115

Aux 115 élèves de maternelle et d'élémentaire s'ajoutent les 13 élèves du pôle Ebihens. Au total, **128 élèves sont présents sur le site de Saint-Carné** (en intégrant les deux nouvelles inscriptions pour la période 2 en CP et en CE2).

Actuellement, 4 élèves sont en inclusion scolaire et bénéficient d'un accompagnement mutualisé ou individualisé par 3 AESH. Deux ATSEM à temps plein sont présentes sur le temps scolaire. Mme Cottard assure le relais de Mme Pirès de 11h50 à 12h et de 14h50 à 15h10.

> Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2021.

CYCLE I	49
TPS	2
PS	15
MS	18
GS	14
CYCLE II	43
CP	14
CE1	15
CE2	14
CYCLE III	28
CM1	13
CM2	15
Total	120

Le nombre d'élèves sera l'an prochain légèrement supérieur à celui de cette année en raison des nouvelles constructions sur la commune et du nombre de naissance en augmentation ces dernières années.

Compte tenu du nombre croissant d'élèves, la question de l'accueil des TPS est soulevée. Pour l'année scolaire en cours, il n'y aura plus d'accueil des TPS possible (24 élèves déjà présents en TPS-PS-MS) hormis les 2 TPS pour qui l'inscription a été réalisée dans l'été.

> [Organisation des temps périscolaires 2020-2021.](#)

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont assurées par l'ensemble de l'équipe pédagogique (hors enseignantes CP-CM2). Tous les enfants sont concernés à un moment ou un autre de l'année scolaire. Une première période d'APC a été proposée aux élèves de la classe de CE1-CE2 et à certains élèves de CM2. Cette année, les APC sont organisés le lundi soir, après la classe.

III/ Règlement intérieur : modifications et simplifications (cf Annexe 1)

Le nouveau règlement intérieur, lu en conseil d'école, est voté à l'unanimité. Il sera soumis à la signature des familles le 8 novembre via les cahiers de liaison. Y sera ajouté les adresses mail de l'école, périscolaire et des représentants de parents.

IV/ Sécurité : PPMS 2022-2023

Deux plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) doivent être mis en place et actualisés chaque année. Un premier exercice était prévu le 4 octobre mais n'a pu avoir lieu. Il est reporté au 15 novembre. Mme Autret-Leballeur, conseillère pédagogique de la circonscription de Dinan Sud, est venue le 18 octobre à l'école pour aider à la rédaction du PPMS de l'année en cours. M Houel, en charge de la commission travaux à la mairie, était également présent pour mener cette réunion de concert avec l'école.

De cette visite, est ressorti l'élément suivant : le PPMS réactualisé en septembre est encore en vigueur jusqu'au 7 novembre. Il prendra ensuite en compte la classe délocalisée des Ebihens (nouveau bâtiment fonctionnel à compter du 7 novembre) et matérialisera, en pointillés sur le plan d'évacuation, les travaux du nouveau restaurant scolaire (livraison prévue début 2024). Un nouveau PPMS pourra être à la rédaction en 2024 après les travaux.

V/ Travaux : travail avec la commission travaux

Le mardi 18 octobre, après-midi, M Houel, Mme Guérin et Mme Tranchevent ont opéré un tour à l'école pour faire un point sur les petits travaux d'entretien qui pourront être mis en oeuvre dans les prochaines semaines (notamment dans les cours nord et sud).

La classe mobile de l'IME, située dans la cour nord va être retirée les 2 et 3 novembre. Un travail de restauration de la cour va être engagé.

Concernant le nouveau restaurant scolaire, M Trelu précise que le permis de construire arrivera dans les prochaines semaines pour lancer une année de travaux de construction.

VI/ Projets 2022-2023

> Parcours santé :

Des randonnées pédestres seront encore organisées cette année avec l'association de marche carnéenne.

Les élèves de CP, CE et des Ebihens iront à la piscine en période 3 et 4.

En période 1, les élèves de CE et de CM bénéficient des interventions baseball à l'école tous les mardis après-midis.

Une initiation à l'escrime est envisagé après les vacances d'octobre (des cours du CE2 au CM2 et une initiation pour les plus jeunes).

> Parcours citoyen :

Les élections de délégués ont permis d'élire deux représentants par classe qui se réuniront après les vacances d'automne pour échanger autour des problématiques de l'école.

Des visites de châteaux seront organisées trois fois dans l'année. Le retour de devis doit se faire pendant les vacances d'octobre. Le château du

Hac est réservé pour une visite de toute l'école en juin. Le château de Dinan n'accueille plus d'élèves de maternelle, Mme Thébault propose d'organiser une visite de Dinan.

➤ **Parcours artistique et culturel :**

L'ensemble des classes de l'école participe au projet Cinécole (3 séances de cinéma à l'année (la première a eu lieu le mardi 4 octobre)).

L'ensemble des classes de l'école bénéficie d'un projet musique en lien avec le kiosque. Ce projet débutera en avril 2023 et permettra de préparer le spectacle de fin d'année (un bal médiéval).

Les élèves de maternelle se sont rendus au spectacle des jacobambins le 6 octobre à la salle Karnay. L'ensemble des classes sera concerné par un spectacle au deuxième semestre.

Mme Lesné a pris contact, le 18 octobre, avec une conteuse pour que chaque classe puisse mener un projet autour des contes oraux.

➤ **Partenariat avec la bibliothèque :**

Une réunion devait être menée le 18 octobre, avant le conseil d'école, avec l'association de la bibliothèque pour définir le partenariat entre l'école et l'association pour l'année en cours. Cette réunion n'a pas pu avoir lieu et sera reportée après les congés d'automne.

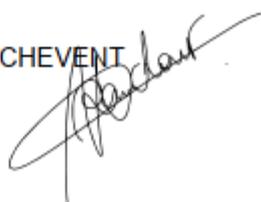
NB : Les déplacements à la piscine et les déplacements dans le cadre des Jacobambins (lorsque les spectacles sont organisés en dehors de la commune) sont financés par Dinan Agglomération. La municipalité de Saint Carné finance les entrées à la piscine.

Les autres projets sont financés par l'association des parents d'élèves. Une participation de 1€ par enfant est sollicitée auprès des familles lorsqu'un projet fait appel à une intervention payante (cinéma, spectacle, entrée). Lors de sorties comme les visites de châteaux, une participation de 2€ par famille est requise.

Document(s) annexe(s) :

- règlement intérieur actualisé.

La directrice,
Agathe TRANCHEVENT



➤ **VIVRE ENSEMBLE**

1) **Bilan repas des aînés**

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, présente le bilan de ce repas :

3 763€ pour MICHEL Traiteur de Plouasne

530 € pour la chanteuse Ann-Laora

64 repas emportés

123 repas sur place

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à Renée HOUEL pour les fleurs.

2) **Cérémonie du 11 Novembre**

Cérémonie le vendredi 11 novembre à 11h30 au Monument aux Morts.

Le bar le Laet's café sera chargé de servir le vin d'honneur.

3) **Concours des Maisons Fleuries**

Cérémonie de remise des diplômes le jeudi 10 novembre 2022 à l'espace Karnay.

4) **CLSPD**

Logement VIF (Violence Intra Familiale) : la commune de Saint-Carné pourrait adhérer au dispositif des logements VIF via la CLSPD.

Des logements pour les victimes de VIF à Taden et Dinan peuvent être mis à disposition de victimes de Saint-Carné moyennant une cotisation de 733€/an.

Il est proposé de signer la convention de coopération entre le CCAS de Dinan, la commune de Taden et les CCAS membres des communes du CLSPD de Dinan et communes associées visant à l'organisation et au co-financement d'un dispositif d'hébergement d'urgence et d'accompagnement des victimes de violences.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention proposée relative au dispositif d'hébergement d'urgence pour les victimes de VIF.**

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1/ Chicanes sur la route de la Gautrais : installation de chicanes par la commune de Léhon, aux frais de la commune de Dinan.

Fin du Conseil Municipal à : 22h55

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 7 Décembre 2022 à 20h30.